

(1)

(N^o 33.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1882.

Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1883 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

NOTE EXPLICATIVE.

Un arrêté royal du 4 août 1882 a distrait, à partir du 7 du même mois, le service des ponts et chaussées et des mines du Département des Travaux publics et l'a rattaché au Ministère de l'Intérieur. — Les Budgets de ces deux Départements pour l'exercice 1883, présentés au mois de février dernier, conformément à la loi sur la comptabilité de l'État, ayant été dressés d'après la répartition des services telle qu'elle était alors établie, doivent subir les modifications que comporte le transfert au Budget de l'Intérieur des allocations prévues à celui des Travaux publics pour le service des ponts et chaussées et des mines.

D'autre part, ce n'est qu'au mois de mai 1882 que le Budget des Travaux publics pour cet exercice a pu être promulgué. Les allocations budgétaires pour l'exercice 1883, proposées trois mois auparavant, ne pouvaient donc avoir qu'un caractère tout à fait provisoire et n'ont été présentées, comme l'indique la note préliminaire, que sous réserve d'une révision ultérieure.

Les amendements qui sont actuellement proposés sont le résultat de cette révision et de l'exécution de l'arrêté royal du 4 août 1882.

En voici le résumé par administration :

(1) Budget, n^o 120, VIII (session de 1881-1882).

SERVICES.	Premier projet de Budget.	Budget révisé.	DIFFÉRENCES.	
			Augmentations.	Diminutions.
Administration centrale	772,070 »	527,210 »	»	445,760 »
Ponts et chaussées	11,054,468 »	»	»	11,054,468 »
Mines	456,560 »	»	»	456,560 »
Chemins de fer	75,773,575 »	76,400,000 »	626,625 »	»
Postes et télégraphes	12,203,238 »	12,437,125 »	233,887 »	»
Marine	3,406,245 »	3,476,245 »	70,000 »	»
Commissions	16,200 »	5,000 »	»	11,200 »
Traitements de disponibilité	74,000 »	67,000 »	»	7,000 »
Pensions (1 ^{er} terme)	25,000 »	22,200 »	»	2,800 »
Secours	53,500 »	28,525 »	»	5,175 »
Dépenses imprévues	18,000 »	15,750 »	»	2,250 »
TOTAUX	104,453,556 »	92,778,855 »	950,512 »	12,585,215 »
				DIMINUTION. 11,654,701 »

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2, litt. A. — *Secrétariat général.*

Le crédit primitif pour ce service était de fr.	127,200 »
Il faut en déduire la somme de	16,800 »
montant du traitement des employés de la comptabilité centrale transférés au Département de l'Intérieur, en exécution de l'arrêté royal du 4 août 1882.	
RESTE . . . fr.	110,400 »
Mais d'autre part il faut y ajouter fr.	1,720 »
complément d'un crédit dont la première partie a été comprise dans l'allocation votée pour 1882. — La part attribuée au Secrétariat général dans le crédit total de l'article 2 s'élève donc à	112,120 »

ART. 2 litt. B. — *Ponts et chaussées et mines.*

La somme de fr.	307,700 »
proposée au premier projet de Budget pour ce service est transférée au Budget de l'Intérieur.	

ART. 3. — *Frais de route et de séjour.*

Allocation primitive.	fr.	33,400	»
Somme à transférer au Budget de l'Intérieur.		23,900	»
	RESTE . . . fr.	9,500	»

ART. 4. — *Traitements et salaires des huissiers, messagers et gens de service*

L'allocation primitivement fixée à	fr.	70,370	»
doit être diminuée de la somme de.		38,080	»
montant des traitements de cette partie du personnel transférée avec la Direction générale des ponts et chaussées et des mines au Ministère de l'Intérieur.			
	RESTE. . . fr.	32,290	»

ART. 5. — *Matériel.*

Le projet de Budget déposé en février 1882 comprenait à cet article une allocation de	fr.	120,000	»
Il faut en déduire la partie transférée au Budget de l'Intérieur et s'élevant à		33,000	»
	IL RESTE DONC . . fr.	83,000	»

ART. 6. — *Honoraires des avocats du Département.*

L'allocation primitive était de	fr.	60,000	»
Dans l'impossibilité de déterminer exactement la part de travail incombant aux conseils du Département, du chef des litiges concernant respectivement l'Administration des ponts et chaussées et les autres services du Département, il a été con- venu que, par suite du transfert de cette Administration au Ministère de l'Intérieur, l'allocation serait partagée entre les deux Départements; il y a donc lieu de réduire à.			
		30,000	»
l'allocation portée au Budget des Travaux publics.			

CHAPITRE II (PROJET).

PONTs ET CHAUSSÉES.

(ART. 7 à 48).

Toutes les allocations figurant sous ce chapitre du Budget primitif et s'élevant à fr. 11,654,468 »
sont transférées au Budget de l'Intérieur.

CHAPITRE III (PROJET).

MINES.

(ART. 49 à 55).

Il en est de même des crédits concernant le service des mines s'élevant à fr. 456,560 »

CHAPITRE II nouveau (IV ancien).

CHEMINS DE FER.

Le projet révisé présente, sur le projet déposé en février 1882, une augmentation de 626,625 francs, qui se répartit comme il suit entre les différents services :

SECTIONS ET SERVICES.	BUDGET.		DIFFÉRENCE.	
	1 ^{er} projet (février 1882)	projet révisé.	AUGMENTATION.	DIMINUTION
Services communs	2,175,865 »	2,225,765 »	47,900 »	»
Voies et travaux et constructions nouvelles . .	18,051,205 »	18,227,205 »	176,000 »	»
Traction et matériel	54,447,850 »	54,670,420 »	222,570 »	»
Transports	19,519,155 »	19,511,810 »	182,705 »	»
Contrôle des recettes	1,769,520 »	1,766,770 »	»	2,550 »
TOTAUX fr.	75,775,575 »	76,100,000 »	629,175 »	2,550 »
AUGMENTATION.			626,625 »	

Cette augmentation répond à l'extension de trafic prévue pour 1883; elle se répartit, comme il est indiqué ci-après, entre les différents articles du Budget auxquels elle s'applique.

1^{re} SECTION. — SERVICES COMMUNS.ART. 7 nouveau (56 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé. fr. 775,015 »
 L'allocation portée au projet de Budget (document n° 120)
 est de fr. 757,685 »
 DIFFÉRENCE EN PLUS fr. 17,330 »

provenant d'un transfert de fr.	7,300	»
de l'article 62 et d'un autre de »	9,830	»
de l'article 66.		
ENSEMBLE, SOMME ÉGALE fr.	<u>17,530</u>	»

ART. 8 nouveau (57 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit demandé au projet de Budget était de fr.	169,500	»
Celui demandé actuellement s'élève à »	199,870	»
Le supplément de crédit sollicité est donc de fr.	30,370	»
mais ce chiffre comprend une somme de »	15,400	»
provenant d'un transfert de l'article 67 et représentant la rémunération des agents attachés au service des essais et du laboratoire, passés sous les ordres de la Commission de réception.		
L'augmentation réelle se réduit ainsi à fr.	<u>15,170</u>	»

Elle provient :

1 ^o D'extensions du personnel des gens de service, nécessitées par l'occupation de nouveaux locaux affectés au service de l'Administration centrale, par quelques extensions de service et augmentations de salaires qui étaient légitimement méritées;	10,290	»
2 ^o Du maintien en service de quelques ouvriers provisoires nécessaires à la commission de réception, en attendant le transfert définitif de ce service dans les nouveaux locaux qui lui sont destinés »	4,880	»
TOTAL fr.	<u>15,170</u>	»

2^e SECTION. — VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

ART. 15 nouveau (62 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

L'allocation inscrite au projet (Document n ^o 120) s'élevait à.	1,550,190	»
Le crédit nouveau est de »	1,542,690	»
Soit une différence en moins de »	<u>7,500</u>	»
provenant d'un transfert d'une somme égale à l'article 56.		

ART. 14 nouveau (63 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit demandé actuellement est de fr.	9,896,470	»
Il était au projet de Budget de »	9,776,970	»
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	<u>119,500</u>	»

L'augmentation sollicitée représente le montant des salaires à payer aux agents de la ligne reprise de Lierre à Turnhout, et à ceux qu'il faudra recruter sur les lignes nouvelles à ouvrir en 1883, savoir :

Ligne de Lierre à Turnhout	fr.	58,000	»
Lignes nouvelles : moitié du crédit d'un exercice complet		61,500	»
		<u>119,500</u>	»
TOTAL.	fr.	119,500	»

ART. 16 nouveau (63 ancien). — *Travaux d'amélioration et d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.*

Il est sollicité un supplément de crédit de 64,000 francs en vue de pourvoir à l'entretien de la ligne reprise de Lierre à Turnhout et des lignes nouvelles livrées à l'exploitation dans le courant de 1882. — L'allocation de 5,031,943 francs, comprise au projet de Budget, doit donc être portée à 5,095,943 francs.

5^e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 17 nouveau (66 ancien) — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit primitif (*Document n° 120*) fr. 1,576,850 »
 Cette somme doit être diminuée de celle de 7,830 »
 par suite de transferts entre l'article 66 et les articles 56 et 71,
 savoir :

Transfert de l'article 66 à l'article 56	fr.	9 850	»
Id. de l'article 71 à l'article 66		2,000	»
		<u>7.850</u>	»
Soit dépense en moins à l'article 66.	fr.	7.850	»

Le crédit nouveau est donc de fr. 1,569,020 »

ART. 18 nouveau (67 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit porté au premier projet de Budget fr. 15,800,000 »
 doit être réduit à 15,784,600 »

SOIT UNE DIMINUTION DE. fr. 15,400 »

représentant la partie de crédit transférée à l'article 8 ci-dessus (salaires des services communs).

ART. 20 nouveau (69 ancien). — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Le crédit sollicité actuellement est de fr. 6,602,000 »
 L'allocation portée au premier projet de Budget était de 6,356,200 »
 La différence en plus est de. fr. 245,800 »

Elle représente seulement une partie de l'augmentation de dépense à résulter de la hausse constatée dans le prix des charbons lors de l'adjudication faite le 18 juillet dernier. Cette augmentation toutefois serait plus considérable, si la hausse se maintenait et si l'on ne pouvait compter sur une diminution de consommation à résulter de suppressions projetées dans l'organisation des trains de voyageurs.

4^e SECTION. — TRANSPORTS.

ART. 22 nouveau (71 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit nouveau est de	fr. 8,883,140 »
L'allocation portée au projet de Budget (<i>Document</i> n° 120)	
est de	8,854,215 »

La différence en plus est de	fr. 30,925 »
--	--------------

Mais si l'on tient compte de différents transferts de l'article 71 aux articles 66, 78 et 83 pour une somme de fr. 12,450 »
et des articles 72 et 78 à l'article 71 pour une somme de 8,900 »

les charges de l'article 71 sont diminuées de	fr. 3,550 »
---	-------------

de sorte que l'augmentation réelle est de	fr. 34,475 »
---	--------------

Cette augmentation est destinée à permettre notamment la séparation du service des postes d'avec celui des chemins de fer dans certains bureaux mixtes devenus trop importants pour que la fusion puisse y être maintenue, et la création de nouveaux bureaux et stations, tant en extension du service actuel que pour les lignes nouvelles. Pour ces dernières, on ne comprend que la moitié de la dépense d'un exercice entier (15,000 fr.).

ART. 23 nouveau (72 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.*

Le crédit demandé est de	fr. 5,876,200 »
Soit, sur celui porté au premier projet (<i>Document</i> n° 120)	5,850,920 »

une différence en plus de	fr. 25,280 »
-------------------------------------	--------------

à laquelle il faut ajouter, pour avoir l'augmentation réelle	4.900 »
transférés à l'article précédent.	

ENSEMBLE	fr. 30,180 »
--------------------	--------------

Cette augmentation se justifie comme il suit :

Ligne reprise de Lierre à Turnhout. Salaires des agrées et ouvriers fr.	15,830 »
Lignes nouvelles à livrer à l'exploitation en 1883 (1/4 crédit).	14,550 »
TOTAL EGAL fr.	<u>30,180 »</u>

ART. 28 nouveau (74 ancien). — *Frais d'exploitation.*

Il est demandé un crédit de fr.	1,980,500 »
Soit sur celui prévu au premier projet (<i>Document n° 120</i>) .	<u>1,854,000 »</u>
UNE AUGMENTATION DE fr.	<u>126,500 »</u>

Cette dépense en plus se justifie par l'extension donnée à l'éclairage au gaz, par les frais supplémentaires que nécessite l'entretien des chaufferettes par suite du chauffage général des trains, enfin par le développement constant du trafic et du réseau.

Dans le chiffre de 126,500 francs est compris le montant des primes à payer aux agents chargés de la vente des billets pour la traversée d'Ostende à Douvres.

5^e SECTION. — CONTRÔLE DES RECETTES.

ART. 29 nouveau (78 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés*

Le crédit pétitionné au projet de Budget (<i>Document n° 120</i>) s'élevait à fr.	1,686,520 »
Il doit être diminué de la somme de	2,550 »
par suite de transferts de personnel entre le service des recettes et le service des transports.	
RESTE fr.	<u>1,683,770 »</u>

CHAPITRE III nouveau (V ancien).

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

1^{re} SECTION — SERVICES COMMUNS

ART. 31 nouveau (80 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit proposé actuellement s'élève à fr.	85,684 »
Il était primitivement de	<u>41,250 »</u>
SOIT UNE DIFFÉRENCE EN PLUS DE. fr.	42,434 »

Pour obtenir l'augmentation réelle, il y a lieu de déduire de cette somme : 1^o celle de fr. 31,800 » transférée de l'article 89 et représentant les traitements du personnel des dépôts, de l'atelier du timbre, du magasin central et de la Com-

REPORT. . . . fr.	31,800 »	42,434 »
mission de réception, ces divers services étant communs à la poste et au télégraphe; 2° celle de représentant le traitement et les frais de déplacements d'un architecte et d'un sous-architecte chargés de l'entretien des bâtiments affectés aux services des postes et télégraphes en dehors des dépendances des stations des chemins de fer, attributions qui ont été transférées au service des postes et télégraphes. Cette somme était précédemment payée sur les fonds du service des bâtiments civils	8,650 »	40,450 »
L'augmentation réelle n'est donc que de . fr.		1,984 »

destinée à payer le traitement et les frais de déplacements d'un artiste-graveur adjoint en 1882 à l'atelier de fabrication des timbres pour la retouche des planches galvanoplastiques.

ART. 32 nouveau (81 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit demandé actuellement est de fr.	88,140 »
Celui porté au projet de Budget est de.	5,860 »
LA DIFFÉRENCE DE fr.	84,280 »
provient en grande partie d'un transfert de	73,000 »
de l'article 90 et destiné au paiement des salaires des auxiliaires, élèves-télégraphistes et ouvriers attachés aux services fonctionnant en commun pour la poste et les télégraphes.	
LE RESTANT, SOIT. . . . fr.	9,280 »

est destiné à faire face à la dépense à résulter :

1° De l'admission d'un contre-maitre pour le service d'entretien et d'aménagement des locaux des postes et télégraphes, soit, y compris les frais de déplacement	2,280 »
2° De l'admission d'ouvriers nécessités par la création des cartes lettres	7,000 »
Fr.	9,280 »

ART. 33 nouveau (82 ancien) — *Matériel, machines, outils, etc.*

La somme actuellement demandée est de fr.	175,932 »
Le projet de Budget contenait à cet article une allocation de	122,700 »
	<hr/>
SOIT UNE AUGMENTATION DE. fr.	53,232 »

qui comprend, outre une somme de 21,370 francs transférée du service des bâtiments civils et représentant les frais d'entretien des locaux des postes et télégraphes situés en dehors des dépendances des stations, celle de 22,500 francs portée aux charges extraordinaires, et qui est destinée à apporter des améliorations dans la fabrication des timbres, ainsi qu'à l'acquisition de machines et d'outils nouveaux. — Reste 9,362 francs qui, ajoutés à la somme prévue au Budget de 1882 pour les dépenses à résulter des impressions pour le service postal de la Caisse d'épargne ainsi que du changement dans la couleur des timbres, causes de dépenses qui ne se représenteront pas en 1883, suffiront à payer les frais occasionnés par la création des cartes-lettres; ces frais sont évalués à 18,000 francs.

2^e SECTION. — POSTES.ART. 34 nouveau (83 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit nouveau est de fr.	3,070,868 »
L'allocation inscrite au projet de Budget était de	3,008,168 »
	<hr/>
SOIT UNE DIFFÉRENCE DE. fr.	62,700 »

dont il faut déduire, pour avoir l'augmentation réelle, une somme de 9,000 francs transférée de l'article 74 et représentant les demi-traitements des titulaires des stations où le service des postes a été installé en 1882, ci

RESTE. fr.	53,700 »
--------------------	----------

somme qui doit faire face aux besoins suivants :

1 ^o Admissions d'auxiliaires féminins réalisées en 1882 fr.	5,630 »
2 ^o Création de bureaux de poste.	3,000 »
3 ^o Admission d'auxiliaires	14,000 »
4 ^o Admission de 24 commis	42,200 »
5 ^o Amélioration de position du personnel des sous-percepteurs et auxiliaires	18,900 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	80,100 »
dont la moitié seulement est nécessaire pour 1883, soit	40,050 »
6 ^o Frais de déplacements, d'intérim, etc. fr.	8,000 »
	<hr/>
TOTAL ÉGAL fr.	53,700 »

ART. 35 nouveau (84 ancien). — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Le crédit primitivement demandé était de fr. 3,512,129 »
 Le crédit nouveau s'élève à fr. 3,568,529 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE. fr. 56,400 »

y compris une somme de 6,700 francs transférée de l'article 85 et destinée à la création de 10 emplois de facteur rural en remplacement de pareil nombre de services de piétons-entrepreneurs fr. 6,700 »

LA DIFFÉRENCE, SOIT. fr. 49,700 »

se justifie comme il suit :

1^o Extensions de remplois de chef-facteur réalisées en 1882, fr. 3,800 »

2^o Besoins nouveaux afférents à 1885.

a. Création de 30 emplois de facteur des postes et de 35 emplois de facteur rural fr. 67,300 »

b. Frais de remplacement des nouveaux agents fr. 3,900 »

ENSEMBLE. fr. 73,200 »

dont la moitié, diminuée des 6,700 francs transférés de l'article 85, suffira pour l'exercice 1883; soit fr. 29,900 »

3^o Modifications à apporter au cadre des facteurs en vue d'améliorer la position d'un certain nombre de ces agents 30,000 francs à répartir sur trois exercices; soit pour 1883. fr. 16,000 »

SOMME ÉGALE AU CHIFFRE CI-DESSUS. fr. 49,700 »

ART. 36 nouveau (85 ancien). — *Transports des dépêches, etc.*

Le crédit sollicité actuellement est de fr. 4,311,890 »

Celui demandé au projet de Budget était de fr. 4,318,590 »

SOIT UNE DIMINUTION DE. fr. 6,700 »

Somme transférée à l'article précédent.

ART. 38 nouveau (87 ancien). — *Matériel, fournitures de bureau, etc.*

Le crédit demandé actuellement s'élève à fr. 768,820 »

Le crédit primitivement sollicité était de fr. 745,320 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE. fr. 23,500 »

Cette augmentation doit pourvoir au paiement des dépenses nouvelles à résulter :

a. De l'augmentation constante de la consommation du matériel	10,000 »
b. De la construction de voitures-bureaux pour le service ambulante	13,500 »
	<hr/>
Fr.	23,500 »
	<hr/>

5^e SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 40 nouveau (89 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitivement demandé, de fr. 2,054,361 »
doit être diminué de la somme de 31,800 »
transférée à l'article 80.

RESTE. . . fr. 2,002,561 »

ART. 41 nouveau (90 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

L'allocation portée au projet de Budget était de fr. 1,021,500 »
Elle doit être diminuée d'une somme de 75,000 »

transférée à l'article 81. - Reste fr. 946,500 »

D'autre part, il y a lieu d'y ajouter, pour faire face aux besoins du service en 1883, les sommes suivantes :

1 ^o Port à domicile des télégrammes	fr. 12,000 »
2 ^o Admission de poseurs et d'ouvriers supplémentaires nécessités par les installations télégraphiques et téléphoniques et par l'augmentation du nombre de sonneries de route. — Relèvement du salaire de quelques catégories d'agents (poseurs, brigadiers, messagers, manœuvres, etc	5,500 »
3 ^o Transformation d'emplois d'élèves en emplois d'auxiliaires et admissions nouvelles d'agents de cette catégorie pour les bureaux télégraphiques	20,500 »
4 ^o Primes à accorder aux auxiliaires et surveillantes; allocations aux agents d'autres ser-	

A REPORTER. . . fr. 37,600 » 946,500 »

REPORT. . . . fr.	37,600 »	946,300 »
VICES pour coopération à la transmission des dépêches télégraphiques	7,800 »	
5° Salaires des contre-mâîtres et des mécani- ciens à recruter pour l'atelier de réparation des appareils qui sera installé en 1883	4,000 »	
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>49,400 »</u>	

D'un autre côté, il y a lieu de déduire de cette somme le montant des salaires des ouvriers qui seront chargés, en 1883, de l'entretien des lignes télégraphiques le long des voies navigables et dont la dépense doit être supportée par le service des travaux hydrauliques.

	17,600 »	
SOIT. . . . fr.	<u>51,800 »</u>	

Ce qui porte l'allocation proposée à fr. 978,100 »

ART. (91 ancien). — *Entretien des lignes, etc.*

Le crédit primitivement demandé de fr.	381,310 »
doit être réduit à	<u>374,331 »</u>
SOIT UNE DIMINUTION DE. . . . fr.	<u>6,959 »</u>

Cette diminution a pu se faire en mettant à charge de l'Administration des ponts et chaussées les dépenses occasionnées par la surveillance et l'entretien du réseau hydraulique.

CHAPITRE IV nouveau (VI ancien).

MARINE.

ART. 46 nouveau (95 ancien). — *Remises.*

Le crédit demandé actuellement est de fr.	1,400,000 »
Il était au projet de Budget de	<u>1,360,000 »</u>
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . . fr.	<u>40,000 »</u>

Ce crédit est non limitatif. — La différence est demandée pour mettre l'allocation d'accord avec la réalité des faits.

ART. 48 nouveau (97 ancien) — *Traction et matériel.*

La somme prévue au projet de Budget était de fr.	959,904	»
Elle doit être portée à	969,904	»
	<hr/>	
SOIT UNE AUGMENTATION DE. fr.	50,000	»
	<hr/>	

justifiée par la hausse qui s'est produite dans les récentes adjudications sur le prix des charbons.

CHAPITRE VII (ancien)

COMMISSIONS.

Les crédits ci-après doivent être transférés au Budget de l'Intérieur :

ART. 98. — Commission des procédés nouveaux fr.	1,500	»
ART. 99 et 100. — Commission des annales des travaux publics	8,200	»
ART. 102. — Commission consultative des machines à vapeur	1,500	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. fr.	11,200	»
	<hr/>	

CHAPITRE VI nouveau (VIII ancien).

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 30 nouveau (103 ancien). — L'allocation primitive de fr.	74,000	»
doit être diminuée de	7,000	»
	<hr/>	
et, par conséquent, réduite à.	67,000	»
	<hr/>	

CHAPITRE VII nouveau (IX ancien).

PENSIONS (1^{er} terme).

ART. 31 nouveau (104 ancien). — Allocation primitive . fr.	25,000	»
Allocation nouvelle	22,200	»
	<hr/>	
DIMINUTION. fr.	2,800	»
	<hr/>	

CHAPITRE VIII nouveau (X ancien).

SECOURS.

ART. 52 nouveau (105 ancien). — Le crédit de fr.	35,500	»
primitivement demandé, doit être réduit de	5,175	»
	<hr/>	
RESTE fr.	28,325	»
	<hr/>	

CHAPITRE IX nouveau (XI ancien).

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 53 nouveau (106 ancien). — Il a été demandé au Budget primitif fr.	18,000	«
Ce crédit doit être réduit à	15,750	»
	<hr/>	
SOIT UNE DIMINUTION DE fr.	2,250	»
	<hr/>	

Les réductions que subissent les allocations prévues aux chapitres VIII à XI anciens sont la conséquence du transfert de l'Administration des ponts et chaussées et des mines au Département de l'Intérieur.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

BUDGET AMENDÉ POUR 1885.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1885 est fixé à la somme de *quatre-vingt-douze millions sept cent soixante dix-huit mille huit cent cinquante-cinq francs* (92,778,855 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1883.

ART	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883		Total	AMENDIEMENTS AU PROJET DE BUDGET		Total
		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE I^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	1	21,000	"	21,000	"		
2	2	172,200	"	172,200	"		
3	3	33,400	"	9,500	"		
4	4	66,570	"	772,970	52,290	"	527,210
5	5	120,000	"	85,000	"		
6	6	60,000	"	50,000	"		
CHAPITRE II (POUR REPORTER)							
FONDS DE CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.							
Section 1^{re} — Ponts et chaussées.							
"	7	4,515,228	"	"	"		
"	8	41,000	"	"	"		
Section 2 — Bâtimens civils							
"	9	600,000	"	"	"		
"	10	"	221,000	"	"		
A REPORTER		5,027,198	221,000	772,970	527,210	"	527,210

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ART.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.		Total.	AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.fr.	5,027,198	221,000	772,070	527,210	"	327,210
	SECTION 5. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.						
" 11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	1,106,000	756,000		"	"	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.						
	<i>Bassin de la Meuse.</i>						
" 12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	"	150,000		"	"	
" 13	Rivière et canal de l'Ourthe	"	20,000		"	"	
" 14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	"	14,000		"	"	
" 15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	10,000		"	"	
" 16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	"	8,000		"	"	
" 17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	5,000		"	"	
" 18	— d'embranchement vers Hasselt	"	10,000		"	"	
" 19	Sambre canalisée	"	15,000		"	"	
" 20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.	"	20,000		"	"	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
" 21	Escaut.	"	47,000		"	"	
" 22	Canal de Mons à Condé.	"	44,000		"	"	
" 25	— de Pommerœul à Antoing	"	45,000		"	"	
" 24	Lys	"	4,800		"	"	
" 25	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	"	4,500		"	"	
" 26	— de Roulers à la Lys.	"	5,000		"	"	
" 27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	"	25,000		"	"	
" 28	— de Gand à Terneuzen.	"	18,000		"	"	
" 29	Canaux le Moervaert, la Zuidlede.	"	750		"	"	
" 30	Duime.	"	14,000		"	"	
" 31	Dendre.	"	1,000		"	"	
" 32	Rupel.	"	16,000	11,654,468	"	"	
" 35	Dyle et Demer.	"	5,000		"	"	
" 34	Petite Nèthe canalisée	"	14,000		"	"	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>						
" 35	Yser.	"	87,000		"	"	
	A REPORTER.fr.	7,035,198	1,555,550	12,427,458	527,210	"	527,210

POUR L'EXERCICE 1883.

ART.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.		Total.	AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,035,198	1,553,550	12,427,438	327,210	"	327,210
	<i>Plantations.</i>						
56	Plantations nouvelles.	25,000	"	"	"	"	"
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dé- pendances	35,000	"	"	"	"	"
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.						
58	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	589,500	685,500	"	"	"	"
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX, DRAGAGES, ETC.						
59	Port d'Ostende	"	200,000	"	"	"	"
40	Port de Nieupoort.	"	10,000	"	"	"	"
41	Port de Blankenberghe	"	6,000	"	"	"	"
42	Côtes	"	175,000	"	"	"	"
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.						
45	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudica- tions	45,500	54,500	"	"	"	"
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.						
44	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	895,750	127,525	"	"	"	"
45	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,067,109	49,256	"	"	"	"
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingé- nieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	20,000	"	"	"	"	"
	A REPORTER. fr.	9,509,057	2,821,331	12,427,458	327,210	"	327,210

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ART.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.		Total.	A MENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	9,500,057	2,821,531	12,427,458	527,210	"	527,210
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.						
47	Traitements et indemnités des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	89,050	"		"	"	
48	Études de projets, achats d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000	"		"	"	
	CHAPITRE III (pour mémoires).						
	MINES.						
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.						
49	Personnel du conseil des mines. — Traitements; frais de route.	41,570	"		"	"	
50	Matériel	1,640	"		"	"	
	SECTION 2. — Personnel du corps.						
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	525,550	"		"	"	
52	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	"		"	"	
53	Confection de la carte générale des mines	"	20,000	456,560	"	"	
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.						
54	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000	"		"	"	
	SECTION 4. — Impressions, etc.						
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	8,000		"	"	
	CHAPITRE II.						
	CHEMINS DE FER						
	SECTION 1^{re}. — Services communs.						
7 56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	757,685	"		775,015	"	
8 57	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	69,500	"		199,870	"	
	A REPORTER. . . . fr.	10,961,652	2,849,531	12,885,998	1,502,095	"	527,210

POUR L'EXERCICE 1883.

ART ANCIENS	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.		Total	AMENDMENTS AU PROJET DE BUDGET		Total
		CHARGES ordinaires et périmanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		CHARGES ordinaires et périmanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORTfr.	10,961,052	2,849,531	12,883,008	1,502,095	"	327,210
9 58	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.	1,170,880	"		1,170,880	"	
10 59	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	"		40,000	"	
11 60	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	52,000	"		52,000	"	
12 61	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000	"		6,000	"	
	SECTION 2 — Voies et travaux et constructions nouvelles.						
15 62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,550,100	"		1,542,000	"	
14 63	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	9,776,070	"		9,896,470	"	
15 64	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,692,100	"		3,692,100	"	
16 65	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	3,051,945	"		3,095,945	"	
	SECTION 3. — Traction et matériel						
17 66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,576,850	"		1,569,020	"	
18 67	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	15,800,000	"	75,775,375	15,784,000	"	76,400,000
19 68	Primes d'économie et de régularité	564,800	"		564,800	"	
20 69	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,756,200	"		6,602,000	"	
21 70	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	0,150,000	"		10,150,000	"	
	SECTION 4. — Transports.						
22 71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	8,854,215	"		8,885,140	"	
23 72	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	5,850,920	"		5,876,200	"	
24 73	Primes pour encourager la marche régulière des convois	500,000	"		500,000	"	
25 74	Frais d'exploitation	1,834,000	"		1,980,500	"	
26 75	Camionnage	1,700,000	"		1,700,000	"	
27 76	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, contentieux	650,000	"		650,000	"	
28 77	Redevances aux compagnies.	30,000	"		30,000	"	
	SECTION 5. — Contrôle des recettes						
29 78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,686,520	"		1,685,770	"	
	A REPORTER. . . .fr.	85,725,042	2,849,531	88,657,573	76,644,210	"	76,727,210

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ART	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883		Total	AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET		Total
		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT . . . fr.	85,725,042	2,849,551	88,657,573	76,644,210	•	76,727,210
30	79 Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux art 7, 15, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service)	85,000	•		85,000	•	
CHAPITRE III.							
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.							
SECTION 1^{re} — Services communs							
31	80 Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	41,250	•		85,681	•	
32	81 Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	5,860	•		88,140	•	
33	82 Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc	122,700	•		155,452	22,500	
SECTION 2 — Postes.							
34	85 Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,008,168	•		5,070,868	•	
35	84 Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	5,512,129	•		5,568,529	•	
36	85 Transport des dépêches, indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Credat non limitatif)	1,518,590	•	12,205,258	1,511,890	•	12,457,125
37	86 Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (Credat non limitatif)	10,000	•		10,000	•	
38	87 Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de registre	745,520	•		768,820	•	
39	88 Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250	•		5,250	•	
SECTION 3 — Télégraphes							
40	83 Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,054,561	•		2,002,561	•	
41	80 Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,021,500	•		978,100	•	
42	81 Entretien	581,510	•		574,551	•	
43	82 Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 40 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service)	1,000	•		1,000	•	
	A RAPPORTER . . . fr.	98,011,280	2,849,551	100,860,611	89,141,835	22,500	89,164,335

POUR L'EXERCICE 1883.

ART.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.		Total.	AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.fr.	98,011,280	2,849,551	100,860,611	89,141,855	22,500	89,164,355
	CHAPITRE IV. MARINE.						
44 95	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	867,586	•		867,586	•	
45 94	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	182,800	•	5,406,245	182,800	•	5,476,245
46 95	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,560,000	•		1,400,000	•	
47 96	Subsides.	56,153	•		56,153	•	
48 97	Traction et matériel.	959,904	•		969,904	•	
	CHAPITRE V. SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.						
• 98	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,500	•				
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.						
• 99	Frais de route et de séjour.	500	•				
• 100	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900	•				
	SECTION 3. — Comité du contentieux.						
49 101	Jetons de présence des membres et frais accessoires.	5,000	•	16,200	5,000	•	5,000
	SECTION 4. — Commission consultative des machines à vapeur.						
• 102	Frais de déplacements des membres et dépenses accessoires.	1,500	•				
	CHAPITRE VI.						
50 105	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.	•	74,000	74,000	•	67,000	67,000
	CHAPITRE VII.						
51 104	Pensions : premier terme.	25,000	•	25,000	22,200	•	22,200
	CHAPITRE VIII.						
52 105	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	55,500	•	55,500	28,525	•	28,525
	CHAPITRE IX.						
55 106	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	18,000	•	18,000	15,750	•	15,750
	TOTAL DU BUDGET.fr.	101,510,225	2,925,551	104,435,556	92,689,555	80,500	92,778,855

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1883.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles		LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Nouveaux. anciens.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	1	°	Traitement du Ministre	
		a.		Secrétariat général fr. 127,200 "
2	2	b.	Traitements des fonctionnaires et employés.	Ponts et chaussées et mines (<i>Pour mémoire</i>) 507,700 "
		c.		Surveillance des chemins de fer concédés 57,500 °
3	3	°	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général	
5	5	°	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	6	"	Honoraires des avocats du Département	
				TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.
CHAPITRE II (POUR MÉMOIRE).				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.				
PREMIÈRE SECTION.				
PONTS ET CHAUSSÉES.				
		a.	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, entretien de nouvelles sections en 1885, ainsi que des places de stationnement et des chemins d'accès de certaines stations des chemins de fer fr.	
7		b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
		c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides	
8		"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	
				TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.
DEUXIÈME SECTION.				
BATIMENTS CIVILS.				
9		°	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, entretien des bâtiments des postes et télégraphes situés en dehors des dépendances des chemins de fer de l'État; etc. . . . fr.	
10		°	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers hôtels et bâtiments situés à Bruxelles; établissement de paratonnerres; acquisition d'appareils extincteurs d'incendie.	
				TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	21,000	"	21,000	"	"	
472,200	"	472,200	112,120	"	149,420	"	522,780	
			57,360	"				
55,400	"	55,400	9,500	"	9,500	"	25,900	
66,570	"	66,570	52,200	"	52,200	"	34,080	
120,000	"	120,000	85,000	"	85,000	"	55,000	
60,000	"	60,000	50,000	"	50,000	"	50,000	
772,970	"	772,970	327,210	"	327,210	"	445,760	
2,915,228	"	4,513,228	"	"	"	"	4,513,228	
600,000	"		"	"	"	"	"	
1,000,000	"		"	"	"	"	"	
41,000	"	41,000	"	"	"	"	41,000	
1,554,228	"	4,554,228	"	"	"	"	4,554,228	
600,000	"	600,000	"	"	"	"	600,000	
"	221,000	221,000	"	"	"	"	221,000	
600,000	221,000	821,000	"	"	"	"	821,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
nouveaux anciens.		
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Rivière et canal de l'Ourthe
c.		Gilleppe.
d.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
h.		— — vers Hasselt
i.		— — vers Turnhout.
j.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.
k.		Sambre canalisée.
l.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
m.		Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers
n.		Canal de Mons à Condé
o.		— de Pommerœul à Antoing
p.		Lys
q.		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord
r.		— de Roulers à la Lys
s.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
t.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
u.		— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit <i>de Langelaed</i>
v.		— de Gand à Terneuzen
w.		— de Selzaete à la mer du Nord.
x.		Canaux de Moervaert et la Zuidleele
y.		Durme
z.		Dendre
a'.		Rupel
b'.		Senne
c'.		Dyle et Demer
d'.		Petite Nèthe canalisée.
e'.		Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
f'.		Yser
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION	
211,500 "	70,000 "							
23,000 "	45,000 "							
2,000 "	18,000 "							
98,500 "	"							
60,000 "	12,000 "							
103,600 "	10,000 "							
8,000 "	"							
26,000 "	"							
6,600 "	"							
15,000 "	5,000 "							
150,000 "	15,000 "							
65,000 "	87,000 "							
75,250 "	55,000 "							
15,000 "	28,000 "							
20,000 "	62,000 "							
24,000 "	48,000 "	1,842,000 "	"	"	"	"	1,842,000 "	
50,000 "	95,000 "							
10,000 "	8,000 "							
27,000 "	84,500 "							
5,000 "	4,000 "							
8,000 "	2,000 "							
21,700 "	12,000 "							
29,500 "	55,000 "							
5,000 "	3,000 "							
2 400 "	5,500 "							
1,500 "	"							
8,500 "	5,000 "							
2,550 "	"							
30,500 "	500 "							
21,500 "	50,500 "							
12,000 "	"							
10,000 "	6,000 "							
1,106,000 "	736,000 "	1,842,000 "	"	"	"	"	1,842,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles nouveaux. anciens.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR
	a.	1° Travaux de pavage, d'empièremment et d'amélioration des ports et rivages existants
		PROVINCE DE LIÈGE.
	b.	2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empièremments de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés, et établissement de pieux d'amarre, garde-corps, etc.
12		3° Construction d'une maison de garde-rivière aux abords du port de Statte
		4° — — — — — éclésièrè à la Fonderie de canons
		5° Rectification du chemin de halage sous le pont d'Argenteau et suppression des anciennes rampes d'abordage.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	6° Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration
		7° Construction d'une maison de garde-rivière à Maseyck avec hangar pour remiser le matériel et les agrès des barques de service de la Meuse
		8° Construction d'un pont de halage sur la vieille Meuse à Dilsen
		<i>Rivière et canal de l'Ourthe.</i>
15	"	Empièremments et pavages du chemin de halage, exhaussement et consolidation des parties de digue des dériviatiions sujettes à submersion ou à des infiltrations provoquant des éboulements
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	"	Construction d'une maison destinée à servir d'habitation au garde-canal du 1 ^{er} canton et travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	"	Travaux de consolidation des contre-digues et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
16	"	Travaux divers d'amélioration
		À REPORTER fr

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFERENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,000 "	776,000 "	1,842,000 "	"	"	"	"	1,812,000 "	
"	20,000 "							
"	50,000 "							
"	15,000 "							
"	12,000 "							
"	2,000 "	150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
"	20,000 "							
"	16,000 "							
"	55,000 "							
"	20,000 "	20,000 "	"	"	"	"	20,000 "	
"	14,000 "	14,000 "	"	"	"	"	14,000 "	
"	10,000 "	10,000 "	"	"	"	"	10,000 "	
"	8,000 "	8,000 "	"	"	"	"	8,000 "	
1,106,000 "	938,000 "	2,044,000 "	"	"	"	"	2,044,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>	
17	a	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>	
18	a	Travaux divers d'amélioration.	
		<i>Sambre canalisée.</i> PROVINCE DU HAINAUT.	
19	a	1° Travaux divers d'amélioration	
		PROVINCE DE NAMUR.	
	b.	2° Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>	
20	a	Travaux divers d'amélioration.	
		BASSIN DE L'ESCAUT. <i>Escaut.</i> PROVINCE DU HAINAUT.	
	a.	1° Travaux divers d'amélioration	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
21	b.	2° Travaux divers d'amélioration	
		<i>Escaut maritime.</i>	
	c.	5° Acquisition du matériel nécessaire au relèvement des bateaux sombrés	
		4° Construction de bâtiments à Wetteren et à Tamiso, pour le logement des garde-rivières, avec bureaux télégraphiques	
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>	
92	a	1° Travaux divers d'amélioration	
	b.	2° Établissement de quais publics à l'amont des ponts-levis des Postes et de Thulin	
			A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1885.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1885.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,000 "	958,000 "	2,044,000 "	"	"	"	"	2,044,000 "	
"	3,000 "	3,000 "	"	"	"	"	3,000 "	
"	10,000 "	10,000 "	"	"	"	"	10,000 "	
"	10,000 "	15,000 "	"	"	"	"	15,000 "	
"	5,000 "		"	"				"
"	20,000 "	20,000 "	"	"	"	"	20,000 "	
"	15,000 "	47,800 "	"	"	"	"	47,800 "	
"	2,800 "		"	"				"
"	2,000 "	44,800 "	"	"	"	"	44,800 "	
"	28,000 "		"	"				"
"	6,000 "	44,800 "	"	"	"	"	44,800 "	
"	58,000 "		"	"				"
1,106,000 "	1,077,600 "	2,183,600 "	"	"	"	"	2,183,600 "	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,000	1,077,600	2,183,600	•	•	•	•	2,183,600	
•	21,300	45,000	•	•	•	•	45,000	
•	1,500		•	•	•	•		
•	5,000		•	•	•	•		
•	15,000	4,800	•	•	•	•	4,800	
•	1,800		•	•	•	•		
•	3,000		•	•	•	•		
•	4,500	4,500	•	•	•	•	4,500	
•	5,000	5,000	•	•	•	•	5,000	
•	5,000	25,000	•	•	•	•	25,000	
•	20,000		•	•	•	•		
•	10,000		•	•	•	•		
•	800	18,900	•	•	•	•	18,900	
•	2,000		•	•	•	•		
•	600		•	•	•	•		
•	5,500		•	•	•	•		
1,106,000	1,174,800	2,280,800	•	•	•	•	2,280,800	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMERO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		nouveaux.	anciens.
			REPORT. fr.
			<i>Canaux le Moervaert et la Zuidleele.</i>
20	*		Travaux divers d'amélioration
			<i>Durme.</i>
50	°		Construction d'un bâtiment à Waesmunster pour le logement du garde-rivière et l'installation d'un bureau télégraphique.
			<i>Dendre.</i>
51	°		Travaux divers d'amélioration
			<i>Rupel.</i>
52	°		Construction d'un bâtiment à Boom pour le logement du garde-rivière et l'installation d'un bureau télégraphique
			<i>Dyle et Demer.</i>
53	°		Travaux divers d'amélioration
			<i>Petite Nèthe canalisée.</i>
54	°		Construction d'un bâtiment à Rumpst, destiné à servir de logement au garde-rivière et à l'installation d'un bureau télégraphique.
			BASSIN DE L'YSER.
			<i>Yser.</i>
			1° Amélioration du chemin de halage établi sur la digue du Furnes-Ambacht
			2° Travaux de construction de revêtements en briques des talus dégradés
55	°		3° Mise sous profil de la diguette de halage; reconstruction des passerelles et établissement de clôtures le long de cette diguette
			4° Approfondissement de la partie de la rivière comprise entre Dixmude et Nieuport
			<i>Plantations.</i>
36	°		Plantations nouvelles
			<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
57	°		Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
			TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,106,000 »	1,174,800 »	2,280,800 »	»	»	»	»	2,280,800 »	
»	750 »	750 »	»	»	»	»	750 »	
»	14,000 »	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »	
»	1,000 »	1,000 »	»	»	»	»	1,000 »	
»	16,000 »	16,000 »	»	»	»	»	16,000 »	
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »	
»	14,000 »	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »	
»	6,000 »		»	»	»	»		
»	6,000 »		»	»	»	»		
»		87,000 »	»	»	»	»	87,000 »	
»	50,000 »		»	»	»	»		
»	25,000 »		»	»	»	»		
23,000 »	»	25,000 »	»	»	»	»	25,000 »	
35,000 »	»	35,000 »	»	»	»	»	35,000 »	
1,166,000 »	1,312,550 »	2,478,550 »	»	»	»	»	2,478,550 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		a. Port d'Ostende
		b. Port de Nieuport
58		c. Port de refuge de Blankenberghe
		d. Côtes
		e. Phares et fanaux
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
59		Travaux de dragage à effectuer sur la passe d'entrée et dans la partie aval du chenal du port
		PORT DE NIEUPOORT.
40		Achèvement des travaux de pavage neuf le long du quai du port
		PORT DE BLANKENBERGHE.
41		Construction d'un hangar à proximité de l'écluse de chasse du port, pour abriter les poutrelles et le matériel de chasse
		CÔTES.
42		1 ^o Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de défense des dunes entre Ostende et Middelkerke
		2 ^o Continuation du pavement des terre-pleins des nouvelles digues de défense aux abords d'Ostende
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	208,500	1,075,000	°	°	°	°	1,075,000	
45,000	100,000							
55,000	90,000							
150,000	285,000							
5,500	2,000							
°	200,000	200,000	°	°	°	°	200,000	
°	10,000	10,000	°	°	°	°	10,000	
°	6,000	6,000	°	°	°	°	6,000	
°	100,000	175,000	°	°	°	°	175,000	
°	75,000							
580,500	1,076,500	1,466,000	°	°	°	°	1,466,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles nouveaux. ou ajoutés.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
45	"	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications fr.
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
44	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements
45	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen
46	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
47	"	Traitements, frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments
48	"	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel et fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage et éclairage des bureaux; menues dépenses, frais d'adjudications
TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	AUGMENTATION	DIMINUTION	
45,500 »	54,500 »	80,000 »	»	»	»	»	80,000 »	
45,500 »	54,500 »	80,000 »	»	»	»	»	80,000 »	
893,750 »	127,525 »	1,021,275 »	»	»	»	»	1,021,275 »	
1,057,109 »	40,256 »	1,110,565 »	»	»	»	»	1,116,565 »	
20,000 »	»	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »	
1,980,859 »	176,781 »	2,157,640 »	»	»	»	»	2,157,640 »	
89,050 »	»	89,050 »	»	»	»	»	89,050 »	
8,000 »	»	8,000 »	»	»	»	»	8,000 »	
97,050 »	»	97,050 »	»	»	»	»	97,050 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		NOUVEAUX.	ANCIENS.
Récapitulation du chapitre II.			
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.	
		2 ^e — — Bâtimens civils	
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.	
		4 ^e — — Ports et côtes	
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.	
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.	
		7 ^e — — Service des bâtimens civils.	
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III (POUR MÉMOIRE)			
MINES.			
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.			
49	°	Personnel du conseil des mines. — Traitemens. — Frais de route.	
50	°	— — — Matériel	
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.			
51	°	Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	
52	°	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	
55	°	Confection de la carte générale des mines	
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.			
54	°	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.			
55	°	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences	
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,554,228	"	4,554,228	"	"	"	"	4,554,228	"
000,000	231,000	821,000	"	"	"	"	821,000	"
1,165,000	1,312,350	2,478,550	"	"	"	"	2,478,550	"
580,500	1,076,500	1,466,000	"	"	"	"	1,466,000	"
45,500	34,500	80,000	"	"	"	"	80,000	"
1,080,850	176,781	2,157,640	"	"	"	"	2,157,640	"
97,050	"	97,050	"	"	"	"	97,050	"
8,855,157	2,821,351	11,654,468	"	"	"	"	11,654,468	"
41,570	"	41,570	"	"	"	"	41,570	"
1,640	"	1,640	"	"	"	"	1,640	"
525,550	"	525,550	"	"	"	"	525,550	"
10,000	"	10,000	"	"	"	"	10,000	"
"	20,000	20,000	"	"	"	"	20,000	"
45,000	"	45,000	"	"	"	"	45,000	"
7,000	8,000	15,000	"	"	"	"	15,000	"
428,560	28,000	456,560	"	"	"	"	456,560	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles		LETTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
nouveaux.	anciens.		
			CHAPITRE II, nouveau (IV ancien).
			CHEMINS DE FER.
			—
			PREMIÈRE SECTION.
			SERVICES COMMUNS.
			<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
			a. Comité d'administration et haute surveillance
			b. Renseignements et statistique. Service général. Contrôle des matières. Masse d'habillement, etc.
7	56		c. Commission de réception du matériel et des approvisionnements. Dépôt du magasin central. Atelier de fabrication des coupons Edmond'son, billets spéciaux, etc.
			d. Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.
			<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>
			a. Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
			b. Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements présentés en réception.
8	57		c. Classement, etc., des approvisionnements au magasin central et à la masse d'habillement, et délivrance aux stations, ateliers, etc.
			d. Fabrication de coupons Edmond'son, etc.
			<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>
9	58	"	Papiers, impressions, publications et fournitures de bureau; menues dépenses, etc.; mobilier pour les bureaux compris dans les 1 ^{re} et 5 ^e sections
10	59	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	60	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
12	61	"	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.
			TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
98,500	»		104,800	»				
522,075	»		522,075	»				
		757,685			775,015	17,330	»	
95,125	»		104,955	»				
41,085	»		42,285	»				
81,000	»		91,000	»				
54,700	»		50,100	»				
		169,300			199,870	50,570	»	
55,000	»		40,170	»				
18,600	»		18,600	»				
1,170,880	»	1,170,880	1,170,880	»	1,170,880	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	40,000	»	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	52,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	6,000	»	»	
2,175,865	»	2,175,865	2,225,765	»	2,225,765	47,000	»	

Transfert de l'art. 45 nouveau . . fr. 7,500
id. 17 . . . 9,850

Dont 15,400 francs transférés de l'art. 18 nouveau.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	62	a. Direction centrale du service des voies et travaux
		b. Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances
		c. Direction du service des constructions nouvelles
		d. Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	65	a. Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
		b. Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	64	a. Fourniture de billes et bois spéciaux.
		b. — de rails et accessoires
		c. — de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule.
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	65	a. Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
		b. Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
		c. Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers
		d. Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
190,000	"		183,700	"				Transfert à l'article 7 nouveau.
1,150,235	"	1,350,100	1,150,235	"	1,542,690	"	7,500	
102,555	"		102,555	"				
107,400	"		106,200	"				
6,117,100	"	9,776,970	6,192,100	"	9,896,470	119,500	"	
3,659,870	"		3,704,570	"				
2,215,000	"		2,215,000	"				
1,027,100	"	3,692,100	1,027,100	"	3,692,100	"		
450,000	"		450,000	"				
2,104,100	"		2,168,100	"				
544,615	"	3,051,945	544,615	"	3,095,945	64,000	"	
167,250	"		167,250	"				
216,000	"		216,000	"				
18,051,205	"	18,051,205	18,227,205	"	18,227,205	185,500	7,500	
AUGMENTATION. . . .						176,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	66	a. Direction centrale du service.
		b. Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements
		c. Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
		d. Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	67	a. Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
		b. Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
		c. Grandes réparations du matériel en général
		d. Renouvellement et amélioration du matériel
		e. Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manoeuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	68	a. Pour l'économie constatée dans la consommation du combustible
		b. Pour encourager la marche régulière des convois
		c. Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage.
		d. Primes de parcours par les machinistes-instructeurs
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	69	a. Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
		b. Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	70	a. Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc
		b. Renouvellement et amélioration du matériel
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
500,000	"	1,570,850	500,000	"	1,569,020	"	7,850	Transfert à l'article 7 nouveau. . . 9,850 Id. de id. 22 id. . . 2,000 7,850	
847,550	"		859,250	"					
551,400	"		551,400	"					
78,100	"		78,100	"					
3,853,500	"	13,800,000	3,853,500	"	15,784,600	"	15,400		Transfert à l'article 8 nouveau.
5,000,500	"		5,000,500	"					
5,400,000	"		5,400,000	"					
710,000	"		710,000	"					
4,856,200	"		4,840,000	"					
275,500	"	564,800	275,500	"	564,800	"			
266,500	"		266,500	"					
15,000	"		15,000	"					
8,200	"		8,200	"					
5,115,400	"	6,556,200	5,361,200	"	6,602,000	245,800	"		
1,240,800	"		1,240,800	"					
7,590,000	"	10,150,000	7,590,000	"	10,150,000	"			
2,560,000	"		2,560,000	"					
54,447,850	"	54,447,850	54,670,420	"	54,670,420	245,800	23,250		
AUGMENTATION						222,570	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	71	<ul style="list-style-type: none"> a. Direction centrale du service b. Mouvement — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises. c. Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. d. Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaire des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux :</i>		
23	72	<ul style="list-style-type: none"> a. Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. b. Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. c. Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
24	73	<ul style="list-style-type: none"> » <i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	74	<ul style="list-style-type: none"> a. Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. b. Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. c. Relevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies
26	75	<ul style="list-style-type: none"> » <i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile
27	76	<ul style="list-style-type: none"> » <i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
28	77	<ul style="list-style-type: none"> » <i>Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
769,100	"		769,100	"				4,900
2,911,400	"		2,910,790	"				4,000
		8,854,215			8,885,140	50,925		2,000
4,900,925	"		4,952,550	"				1,450
272,700	"		272,700	"				9,000
3,600,000	"		3,615,000	"				
1,800,000	"	5,850,920	1,810,280	"	3,876,200	25,280		
450,920	"		450,920	"				
590,000	"	590,000	590,000	"	590,000			
1,150,000	"		1,250,000	"				
		1,854,000			1,980,500	126,500		
644,000	"		670,500	"				
60,000	"		60,000	"				
1,700,000	"	1,700,000	1,700,000	"	1,700,000			
650,000	"	650,000	650,000	"	650,000			
50,000	"	50,000	50,000	"	50,000			
19,520,135	"	19,529,135	19,511,840	"	19,511,840	182,705		

Y compris le transfert de l'article 25 nouveau, 4,900
29 4,000
Et déduction faite du transfert à l'article 17 nouveau, 2,000
29 1,450
34 9,000

Déduction faite d'un
transfert à l'article 22
nouveau, . . . 4,900

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles		LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
NOUVEAUX.	ANCIENS.		
CINQUIÈME SECTION.			
CONTRÔLE DES RECETTES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
29	78	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité — Décomptes avec les compagnies, etc.
		b.	Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations. — Paiement des salaires des ouvriers
		c.	Dépôt du timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs.
		d.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
30	79	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
		b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.)
			TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre II.			
1 ^{re} SECTION. — Services communs.			
2 ^e — — — Voies et travaux. Constructions nouvelles			
3 ^e — — — Traction et matériel			
4 ^e — — — Transports			
5 ^e — — — Contrôle des recettes.			
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1885.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1885.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
689,340	°	1,686,520	689,340	°	1,685,170	°	2,550	Y compris le transfert de l'article 22 nouveau. Et déduction d'un transfert au même article 1,450 4,000
215,100	°		215,100	°				
721,880	°		719,550	°				
69,000	°		69,000	°				
66,600	°	85,000	66,600	°	85,000	°	°	
16,400	°		16,400	°				
1,769,520	°	1,769,520	1,766,770	°	1,766,770	°	2,550	
2,175,865	°	2,175,865	2,225,765	°	2,225,765	47,900	°	
18,051,205	°	18,051,205	18,227,205	°	18,227,205	176,000	°	
54,447,850	°	54,447,850	54,670,420	°	54,670,420	222,570	°	
19,529,155	°	19,529,155	19,511,840	°	19,511,840	182,705	°	
1,769,520	°	1,769,520	1,766,770	°	1,766,770	°	2,550	
75,775,575	°	75,775,575	76,400,000	°	76,400,000	629,175	2,550	
AUGMENTATION						626,625	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles BUDGET. ARTICLES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>CHAPITRE III nouveau (V ancien).</p> <p>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</p> <p>—</p> <p>PREMIÈRE SECTION.</p> <p>SERVICES COMMUNS.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
31	80	a. Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central.
		b. Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments
32	91	• Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
33	92	• <i>Matériel.</i> — Machines, outils, approvisionnements de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. — Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations.
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
<p>DEUXIÈME SECTION.</p> <p>POSTES.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
34	83	a. Direction centrale et services provinciaux
		b. Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants
<p><i>Traitements et indemnités des facteurs :</i></p>		
35	84	a. Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)
		b. Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)
		c. Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
		d. Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
		▲ REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
41,250	°	41,250	41,250	°	83,684	42,434	°	1 Y compris le transfert de l'article 40 nouveau. 51,800 2 — — — — — 41 — — — — — 75,000
*	°		42,434	°		84,280	°	
3,860	°	3,860	88,140	°	88 140	84,280	°	
122,700	°	122,700	153,432	°	22,500	175,952	°	
167,810	°	167,810	323,256	°	22,500	347,756	°	
515,460	°	3,008,168	515,460	°	3,070,868	62,700	°	Y compris un transfert de l'article 22 nouveau. 9,000
2,492,708	°		2,555,408	°				
88,200	°	3,512,129	92,000	°	3,568,529	56,400	°	Y compris un transfert de l'article 36 nouveau. 6,700
1,320,000	°		1,351,700	°				
1,487,000	°		1,504,950	°				
616,929	°		619,879	°				
6,520,297	°	6,520,297	6,659,397	°	6,639,397	119,100	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
ROUYERS. succès.		
		REPORT. fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
56	85	c. Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>).
37	86	» Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)
38	87	a. <i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
39	88	» Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
40	89	a. Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
41	90	» Salaires des agents payés à la journée ou par mois
42	91	» <i>Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, etc., imprimés, fournitures de bureau, menues dépenses, etc.</i>
43	92	» <i>Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne</i> (Les crédits portés aux articles 51, 54 et 40 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
6,520,297	"	6,520,297	6,659,597	"	6,659,597	119,100	"	Somme transférée à l'article 55 nouveau.	
449,100	"	1,518,590	449,100	"	1,511,890	"	6,700		
78,550	"		78,550	"					
59,515	"		52,815	"					
16,425	"		16,425	"					
715,000	"	10,000	715,000	"	10,000	"	"		
10,000	"		10,000	"					
705,820	"	745,520	715,820	"	768,820	23,500	"		
41,500	"		53,000	"					
5,250	"		5,250	"					
8,597,457	"	8,597,457	8,753,357	"	8,753,357	142,600	6,700		
AUGMENTATION						135,900	"		
355,070	"	2,054,561	505,270	"	2,002,561	"	51,800		"
1,699,291	"		1,699,291	"					
1,021,500	"		978,100	"					
581,510	"		574,551	"					
1,000	"		1,000	"					
3,457,971	"	3,457,971	3,356,012	"	3,356,012	"	81,959		

1 Somme transférée à l'article 51 nouveau.
2 En tenant compte d'un transfert à l'article 53 nouveau, 75,000

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation de chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV nouveau (VI ancien).		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre
44	95	c. Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
45	94	» Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
46	95	» Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacalions aux sauveteurs. (<i>Crédit non limitatif</i>)
47	96	» Subsidés aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.
48	97	c. Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
167,810	"	167,810	525,256	22,500	547,756	179,946	"		
8,597,457	"	8,597,457	8,733,357	"	8,733,357	135,900	"		
5,457,971	"	5,457,971	5,556,012	"	5,556,012	"	81,950		
12,205,238	"	12,205,238	12,414,625	22,500	12,457,125	513,816	81,950		
AUGMENTATION						253,887	"		
100,800	"	867,386	100,800	"	867,386	"	"		
570,572	"		570,572	"		"	"	"	
575,214	"		575,214	"		"	"	"	
20,800	"		20,800	"		"	"	"	
182,800	"	182,800	182,800	"	182,800	"	"		
1,360,000	"	1,560,000	1,400,000	"	1,400,000	40,000	"		
56,155	"	56,155	56,155	"	56,155	"	"		
700,000	"	959,904	730,000	"	959,904	"	"		
227,204	"		227,204	"		"	"	"	
1,500	"		1,500	"		"	"	"	
2,000	"		2,000	"		"	"	"	
9,200	"	9,200	9,200	"	"	"	"		
5,406,245	"	5,406,245	5,476,245	"	5,476,245	70,000	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMERO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V nouveau (VII ancien).		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
» 98	»	Frais de route et de séjour. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
» 99	»	Frais de route et de séjour.
» 100	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
5^{me} SECTION. — Comité du contentieux.		
49 101	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires
4^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.		
» 102	»	Frais de route et de séjour; impressions, matériel, etc.
TOTAL DU CHAPITRE V fr.		
CHAPITRE VI nouveau (VIII ancien).		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
50 105	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VI fr.		
CHAPITRE VII nouveau (IX ancien).		
PENSIONS.		
51 104	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,500 »	»	1,500 »	»	»	»	»	1,500 »	
500 »	»	500 »	»	»	»	»	500 »	
7,000 »	»	7,000 »	»	»	»	»	7,000 »	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »	»	»	
1,500 »	»	1,500 »	»	»	»	»	1,500 »	
16,200 »	»	16,200 »	5,000 »	»	5,000 »	»	11,200 »	
»	74,000 »	74,000 »	»	67,000 »	67,000 »	»	7,000 »	
»	74,000 »	74,000 »	»	67,000 »	67,000 »	»	7,000 »	
25,000 »	»	25,000 »	22,200 »	»	22,200 »	»	2,800 »	
25,000 »	»	25,000 »	22,200 »	»	22,200 »	»	2,800 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles		LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
NOUVEAUX.	ANCIENS.		
CHAPITRE VIII nouveau (X ancien).			
SECOURS.			
52	105	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
		b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX nouveau (XI ancien).			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	106	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 52
			TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
21,500 "	"	35,500 "	10,325 "	"	28,325 "	"	5,175 "	
12,000 "	"		12,000 "	"		"	5,175 "	
33,500 "	"	35,500 "	28,325 "	"	28,325 "	"	5,175 "	
18,000 "	"	18,000 "	15,750 "	"	15,750 "	"	2,250 "	
18,000 "	"	18,000 "	15,750 "	"	15,750 "	"	2,250 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉROS des			DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres		pages.	
nouveaux.	anciens.		
<i>Récapitulation.</i>			
I.	I.	26	Administration centrale
"	II.	<i>id.</i>	Ponts et chaussées
"	III.	42	Mines
II.	IV.	44	Chemins de fer
III.	V.	54	Postes et télégraphes
IV.	VI.	58	Marine
V.	VII.	60	Commissions
VI.	VIII	<i>id.</i>	Traitements de disponibilité
VII.	IX.	<i>id.</i>	Pensions
VIII.	X.	62	Secours.
IX	XI.	<i>id.</i>	Dépenses imprévues
			TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1883.

PREMIER PROJET DE BUDGET. pour l'exercice 1883.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1883.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
772,970	"	772,970	327,210	"	327,210	"	445,760	"
8,855,137	2,821,551	11,651,468	"	"	"	"	11,654,468	"
428,560	28,000	456,560	"	"	"	"	456,560	"
75,773,375	"	75,773,375	76,400,000	"	76,400,000	626,625	"	"
12,205,238	"	12,205,238	12,414,625	22,500	12,457,125	258,887	"	"
3,406,245	"	3,406,245	3,476,245	"	3,476,245	70,000	"	"
16,200	"	16,200	5,000	"	5,000	"	11,200	"
"	74,000	74,000	"	67,000	67,000	"	7,000	"
25,000	"	25,000	22,200	"	22,200	"	2,800	"
53,500	"	53,500	28,525	"	28,525	"	5,175	"
18,000	"	18,000	15,750	"	15,750	"	2,250	"
101,510,225	2,923,331	104,433,556	92,680,335	89,500	92,778,835	930,512	12,585,215	"
DIMINUTION.							11,654,701	"